

Fiche n°2 - Journées d'accueil et prérentrée

Les fonctionnaires stagiaires du second degré nouvellement nommés, en prolongation ou renouvellement de stage, ainsi que les personnels titulaires en reconversion professionnelle en année probatoire de pré-détachement, sont invités à participer aux journées d'accueil.

En raison des conditions sanitaires liées à la Covid 19. Les modalités de ces journées d'accueil seront communiquées ultérieurement. Il convient donc de se référer à cette fiche et à la page Internet relative à l'affectation des stagiaires régulièrement.

Ces journées sont destinées à préparer l'entrée dans le métier et dans la formation : entrée dans l'établissement, entrée dans la classe, entrée dans les apprentissages et dans l'appropriation des missions.

Des précisions importantes sur le déroulement de ces journées (modalités, horaires, lieux, etc.) seront disponibles sur le site internet de la Délégation Académique à la Formation des personnels de l'Education Nationale (DAFPEN), ainsi que sur le site internet de l'INSPE.

Les fonctionnaires stagiaires, ainsi que les personnels titulaires en reconversion professionnelle en année probatoire de pré-détachement, effectueront leur pré-rentrée **le 31 août 2021** dans leur établissement de stage.